



Assemblée générale

UN LIBRARY
DEC. 1980
UN/ISA COLLECTION

Distr.
GENERALE

A/C.5/35/73
25 novembre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
CINQUIEME COMMISSION

Points 91 et 80 a) de l'ordre du jour

BUDGET-PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME : EGALITE, DEVELOPPEMENT
ET PAIX

CONFERENCE MONDIALE DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME

Incidences administratives et financières du projet de résolution
publié sous la cote A/C.3/35/L.23/Rev.1

Etat soumis par le Secrétaire général conformément à l'article 153
du règlement intérieur de l'Assemblée générale

1. A sa 48ème séance, le 6 novembre 1980, la Troisième Commission a adopté le projet de résolution publié sous la cote A/C.3/35/L.23/Rev.1. Elle était saisie d'un état des incidences administratives et financières de ce projet (A/C.3/35/L.37).

2. Aux termes du paragraphe 11 du projet de résolution publié sous la cote A/C.3/35/L.23/Rev.1, l'Assemblée générale demanderait "instamment à tous les organismes des Nations Unies de prendre les mesures propres à garantir qu'un effort concerté et soutenu soit mené en vue de l'application du programme d'action et des autres décisions et résolutions pertinentes de la Conférence mondiale au cours de la seconde moitié de la décennie, de façon à améliorer sensiblement la condition de la femme et à faire en sorte que tous leurs programmes tiennent compte de la nécessité de la pleine intégration des femmes". Aux termes du paragraphe 14, l'Assemblée générale prierait "également le Secrétaire général et les organisations internationales de prendre toutes les dispositions voulues pour créer, là où il n'en existe pas encore, des points de convergence dans tous les secteurs des organismes des Nations Unies, afin de coordonner et intégrer les questions relatives à la femme dans leurs programmes de travail". Le Secrétaire général a l'intention de porter ces dispositions à l'attention de tous les organismes des Nations Unies et d'entreprendre, le cas échéant, des consultations visant à assurer un effort concerté et soutenu en vue d'appliquer ces recommandations.

3. Selon le paragraphe 9 du projet de résolution, l'Assemblée générale prierait les commissions régionales pour l'Afrique, l'Amérique latine, l'Asie et le Pacifique et l'Asie occidentale "d'examiner le Programme d'action dans le but de formuler des programmes appropriés pour donner effet aux recommandations qu'il contient, notamment en organisant des séminaires, colloques et réunions propres à consolider l'intégration des femmes au processus de développement et à contribuer à la réalisation des objectifs de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix". Aux termes du paragraphe 10, l'Assemblée générale demanderait instamment "aux commissions régionales de faire rapport de façon exhaustive au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1982 sur les aspects spécifiques de la situation de la femme, dans tous les secteurs de leurs programmes de développement, en vue de renforcer et réorienter le processus d'information afin qu'il soit mieux rendu compte des préoccupations régionales des femmes et, ultérieurement, de faire rapport sur cette même question tous les deux ans".

4. Le Secrétaire général estime que, compte tenu du niveau actuel des ressources dont disposent les commissions régionales (voir l'annexe 1), il devrait être possible de donner suite comme il convient aux prescriptions des paragraphes 9 et 10 en renforçant à titre temporaire le secrétariat des commissions (CEA, CEPAL, CEAO et CESAP). Pour ce faire, les quatre commissions seraient dotées des effectifs nécessaires de façon à ce qu'un administrateur de programmes (hors classe) puisse être chargé de formuler des propositions de programmes régionaux spéciaux à soumettre à l'examen des commissions régionales et de préparer le rapport que chacune des commissions doit présenter au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1982. Il est proposé de renforcer à titre temporaire les secrétariats en prévoyant six mois de travail d'administrateur hors classe en 1981, et à nouveau en 1982, pour chacune des quatre commissions régionales. Il s'agirait de postes financés par des crédits ouverts pour du personnel temporaire et non de postes permanents ou de postes temporaires, afin d'éviter de porter préjudice de quelque façon que ce soit à l'examen approfondi dont doivent désormais faire l'objet les programmes régionaux actuels et proposés et les ressources y afférentes, en ce qui concerne les femmes.

5. Les crédits nécessaires au titre du personnel temporaire pour donner suite aux propositions ci-dessus sont évalués à 115 600 dollars pour 1981 et à 127 100 dollars pour 1982 et se répartiraient comme suit :

	Dollars <u>1981</u>	Dollars <u>1982</u>
CEA	29 100	32 000
CEPAL	32 800	36 100
CEAO	26 400	29 000
CESAP	<u>27 300</u>	<u>30 000</u>
Total	<u>115 600</u>	<u>127 100</u>

/...

6. Aux termes du paragraphe 12 du projet de résolution, l'Assemblée générale demanderait "au Secrétaire général de soumettre au Conseil économique et social à sa première session ordinaire de 1981 des propositions en vue de l'exécution du Programme pour la seconde moitié de la Décennie de la femme". Le Secrétaire général pense que l'élaboration de ces propositions pourrait être assurée à l'aide des ressources existantes actuellement prévues pour le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires et n'entraînerait pas d'incidences financières.

7. Aux termes du paragraphe 13, l'Assemblée générale prierait le Secrétaire général "d'examiner les mesures propres à permettre à la Commission de la condition de la femme de s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées en ce qui concerne l'exécution du Plan d'action mondial et du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme" et "de prendre immédiatement des mesures pour renforcer le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires à Vienne".

8. La première partie du paragraphe 13 procède de la recommandation contenue dans la résolution 40 de la Conférence de Copenhague, qui demande que la Commission soit renforcée de manière à pouvoir également contribuer à l'instauration du nouvel ordre économique international et à l'application de la Stratégie du développement pour la troisième Décennie des Nations Unies pour le développement.

9. Le Secrétaire général présentera ultérieurement des propositions destinées à renforcer le rôle de la Commission de la condition de la femme de manière à lui permettre de s'acquitter des fonctions qui lui sont confiées en ce qui concerne l'exécution du Programme d'action pour la seconde moitié de la Décennie.

10. Le Secrétaire général est d'avis que la deuxième partie du paragraphe susmentionné pourrait avoir des incidences financières sur le budget ordinaire.

11. En ce qui concerne l'année 1981, le Service de la promotion de la femme du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires comporte actuellement 12 postes permanents pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, y compris le poste de chef de service qui est de la classe D-1 (un D-1, deux P-5, trois P-4, trois P-3 et trois P-2). Durant l'année 1981, les ressources du Service en personnel de la catégorie des administrateurs seront utilisées comme suit en vue de mener à bien les activités approuvées dans le budget-programme de l'exercice biennal 1980-1981 :

Sous-programme 1 : Intégration des femmes au développement

- | | | |
|-----|---|--------------------|
| 1.1 | Examen et évaluation des progrès réalisés dans l'exécution du Plan d'action mondial | 31 mois de travail |
| 1.2 | Intégration des femmes dans le contexte du sous-thème "Emploi, santé et éducation" de la Conférence mondiale de 1980, en ce qui concerne surtout l'agriculture et l'industrie | 21 mois de travail |

- | | | |
|-----|--|--------------------|
| 1.3 | Planification et coordination de la seconde moitié de la Décennie des Nations Unies pour la femme | 26 mois de travail |
| 1.4 | Appui au Fonds de contributions volontaires et à l'Institut international de recherche et de formation | 5 mois de travail |

Sous-programme 2 : Instruments et normes internationaux relatifs à la condition de la femme

- | | | |
|-----|---|--------------------|
| 2.1 | Application des normes internationales | 18 mois de travail |
| 2.2 | Formulation de directives internationales améliorées ou nouvelles | 25 mois de travail |

Sous-programme 3 : Participation des femmes à la coopération internationale et à la paix

- | | | |
|-----|---|----------------------------|
| 3.1 | Examen et analyse de la participation des femmes à la vie politique | 18 mois de travail |
| | | <u>144 mois de travail</u> |

12. Les responsabilités supplémentaires découlant de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme sont les suivantes :

Recherche, collecte et analyse des données

13. L'accent est mis sur des "recherches multisectorielles et interdisciplinaires orientées vers l'action" et sur l'analyse des données dans les nouveaux domaines suivants : les migrantes (par. 258 du Programme d'action); les industries qui emploient une main-d'oeuvre essentiellement féminine (par. 262 du Programme d'action); l'accroissement du volume des investissements consacrés au financement à long terme de la recherche sur les femmes et le développement, en vue de dégager une solide base de données pour la planification du développement (par. 263 du Programme d'action); les relations d'interdépendance entre le rôle des femmes et les phénomènes démographiques (en application du paragraphe 257 du rapport de la Conférence); les conditions de travail et d'emploi des femmes rurales (en application du paragraphe 224 du rapport de la Conférence); le rôle des femmes dans l'instauration du nouvel ordre économique international; les données relatives à la situation des femmes âgées, y compris en ce qui concerne leur accès à la sécurité sociale et économique [à transmettre aux Etats Membres participant à la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, à l'Assemblée mondiale du troisième âge en 1982 et à la Commission de la condition de la femme, à sa vingt-neuvième session (résolution 4 de la Conférence)]; une étude sur "l'ampleur et les types de voies de fait et de violences sexuelles et autres perpétrées dans la famille et dans les institutions, ainsi que sur les ressources dont on dispose

actuellement pour s'attaquer à ce problème" [à soumettre à la Commission de la condition de la femme à sa vingt-neuvième session (résolution 5 de la Conférence)]; un rapport préliminaire à soumettre à la Commission de la condition de la femme, à sa vingt-neuvième session, sur l'application de la Convention pour la répression et l'abolition de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, en particulier en ce qui concerne les causes de la prostitution et les conditions socio-économiques qui en favorisent le développement (résolution 1980/4 du Conseil économique et social et résolution 43 de la Conférence).

14. Du fait du Programme d'action, un certain nombre d'activités continues devront être réorientées, notamment l'élaboration de normes internationales et l'examen de normes en vigueur, secteur d'activité pour lequel la Conférence de Copenhague a demandé la formulation de normes dans de nouveaux domaines où il n'en existe pas encore en tenant compte des besoins des femmes; la coordination des activités des organismes du système, en particulier au moyen d'un programme commun inter-organisations renforcé; enfin, l'extension et le renforcement de la coopération technique, de la formation et des services consultatifs, y compris la fourniture de ces services à de nouveaux groupes-cibles tels que les femmes d'Afrique australe et des camps de réfugiés (par. 241 à 243 et résolution 45 du rapport de la Conférence), les femmes palestiniennes à l'intérieur et à l'extérieur des territoires occupés (par. 244), les femmes réfugiées et les femmes déplacées (par. 245 à 246) et les femmes libanaises, en particulier les femmes du Sud du Liban.

15. La Conférence de Copenhague a également préconisé l'amélioration du système intégré d'établissement de rapports et son extension aux domaines d'action prioritaires définis dans la nouvelle stratégie du développement, ce qui suppose une étude plus systématique du rôle des femmes dans des domaines tels que le commerce international, l'industrialisation, la production alimentaire et l'énergie (par. 224 du rapport de la Conférence).

16. En outre, l'application du Programme d'action exigera la coordination des activités correspondantes des services situés au Siège de l'Organisation des Nations Unies, y compris, entre autres, le Centre contre l'apartheid, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Département de la coopération technique pour le développement et les secrétariats des prochaines conférences mondiales.

17. Pour tenir compte de ces responsabilités supplémentaires, il faudra renforcer le Service de la promotion de la femme en y ajoutant au moins un poste d'administrateur de la classe P-4.

18. Les fonctions associées au poste de la classe P-4 consisteraient notamment à :

a) Participer à la planification et la réalisation de recherches multisectorielles et interdisciplinaires ainsi qu'à la collecte de données dans les domaines suivants :

/...

- i) Le rôle des femmes dans l'instauration du nouvel ordre économique international, en particulier, les conditions de travail et l'environnement des femmes des régions rurales, des migrantes, dans les industries qui emploient une main-d'oeuvre essentiellement féminine, l'accès des femmes à la sécurité sociale et économique et ses rapports avec l'âge adulte, la vieillesse, le divorce, la séparation et l'interdépendance entre le rôle des femmes et les phénomènes démographiques;
- ii) L'accroissement du volume des investissements consacrés au financement à long terme de la recherche sur les femmes et le développement;
- iii) Les causes socio-économiques de la prostitution, des voies de fait et violences sexuelles et autres perpétrées dans la famille et dans les institutions;

b) Elaborer une étude mondiale du rôle des femmes dans le développement afin de disposer d'une base systématique et solide pour l'élaboration de politiques et programmes nouveaux aux échelons national, régional et international ou l'amélioration des politiques et programmes existants;

c) Suivre les stratégies, politiques et programmes internationaux et préparer des études et d'autres contributions afin que leurs effets soient plus favorables aux femmes.

19. La nécessité de renforcer davantage les effectifs du Service dans la catégorie des administrateurs au moyen de personnel dont le coût serait imputé sur des fonds extra-budgétaires au titre de l'appui au programme sera réexaminée si le Centre est appelé à apporter un appui aux activités de coopération technique.

20. Compte tenu de toutes ces nouvelles responsabilités, le Service de la promotion de la femme devrait être dirigé par un fonctionnaire de la classe D-2 afin de soutenir efficacement la Secrétaire générale du Centre pour le développement social et les affaires humanitaires. Il est essentiel que le Chef du Service puisse établir des relations efficaces avec les responsables voulus des Etats Membres et des organismes du système des Nations Unies. Le Service, qui est l'unité administrative chargée de fournir un appui fonctionnel à la Commission de la condition de la femme, et qui est chargé au premier chef d'exécuter le Programme d'action et de servir de catalyseur pour coordonner les efforts dans l'ensemble du système des Nations Unies, devrait donc disposer d'un poste supplémentaire de la classe D-2 ainsi que des services de secrétariat nécessaires [un poste d'agent des services généraux (Autres classes, Vienne)].

21. Pour assurer la coordination au Siège de l'Organisation des Nations Unies des activités décrites au paragraphe 17 ci-dessus, il faudra initialement un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes, New York) pour le bureau de liaison du Siège, à New York. La question fera l'objet d'un nouvel examen en temps opportun dans l'avenir en vue de déterminer, en fonction de l'expérience acquise lors du fonctionnement du bureau de liaison, si ces ressources sont suffisantes.

/...

22. Tout a été mis en oeuvre pour examiner la possibilité de faire face à ces besoins en redéployant les ressources existantes. Toutefois, les résultats de cet examen ne sont pas encourageants. Compte tenu des postes effectivement vacants et des spécialisations exigées, il n'est pas possible de répondre aux besoins en redéployant les ressources dont dispose actuellement le Département des affaires économiques et sociales internationales. En conséquence, le Service aurait besoin, à compter de 1981, des ressources en personnel supplémentaires ci-après :

- 1) Un poste D-2, un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) pour le Service à Vienne;
- 2) Un poste P-5 et un poste d'agent des services généraux pour le bureau de liaison à New York.

23. Les traitements et dépenses communes de personnel pour les postes demandés ci-dessus sont estimés pour 1981 à 131 200 dollars, qui se décomposent comme suit :

	<u>Dollars</u>	
<u>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</u>		
Un poste D-2 (Vienne)	45 200	
Un poste P-5 (New York)	28 300	
Un poste P-4 (Vienne)	<u>32 500</u>	106 000
<u>Agents des services généraux</u>		
Un poste (Autres classes, Vienne)	14 100	
Un poste (Autres classes, New York)	<u>11 100</u>	25 200
Total		<u><u>131 200</u></u>

24. Les dépenses communes de personnel correspondant aux postes ci-dessus sont estimées pour 1981 à 26 600 dollars, qui se répartissent comme suit :

1) <u>New York</u>	<u>Dollars</u>	
<u>Locaux</u>		
Bureaux	4 700	
Travaux d'aménagement des locaux	1 300	
Services d'entretien	200	
Mobilier et matériel	2 300	
Fournitures de bureau	240	
Location de machines de bureau (photocopieurs)	180	
Communications	<u>1 080</u>	10 000

/...

2) <u>Vienne</u>	<u>Dollars</u>	
Locaux		
Travaux d'aménagement des locaux	3 600	
Services d'entretien	400	
Mobilier et matériel	7 700	
Fournitures de bureau	430	
Location de machines de bureau (photocopieurs)	270	
Communications	4 200	<u>16 600</u>
Total		<u><u>26 600</u></u>

25. Aux termes du paragraphe 17 du projet de résolution, l'Assemblée générale déciderait "de convoquer en 1985, à la fin de la Décennie des Nations Unies pour la femme : égalité, développement et paix, une conférence mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les résultats de la Décennie". Cette proposition aurait des incidences financières pour le budget ordinaire à partir de 1984 (une année au moins avant les dates prévues de la conférence envisagée). Le Secrétaire général se propose de présenter un rapport à l'Assemblée générale à sa trente-huitième session, époque à laquelle il disposera de renseignements plus complets.

26. Si l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/35/L.23/Rev.1, son application entraînera des dépenses supplémentaires, pour lesquelles il faudra prévoir pour 1981 les crédits additionnels ci-après :

		<u>Dollars</u>
Département des affaires économiques et sociales internationale	Chapitre 6	131 200
CESAP	Chapitre 11	27 300
CEPAL	Chapitre 12	32 800
CEA	Chapitre 13	29 100
CEAO	Chapitre 14	26 400
Bureau des services généraux	Chapitre 28	26 600
Contributions du personnel	Chapitre 31	<u>65 000</u>
	Total	338 400

L'inscription d'un crédit au chapitre 31 du budget-programme au titre des contributions du personnel serait compensée par une augmentation correspondante des recettes au chapitre premier des recettes.

/...

Annexe

RESSOURCES EN PERSONNEL ACTUELLEMENT CONSACREES, DANS LES COMMISSIONS
REGIONALES, A L'APPUI AUX ACTIVITES EN FAVEUR DES FEMMES, PAR CLASSE
ET PAR SOURCE DE FINANCEMENT

	CEA		CEPAL		CEAO		CESAP		Total	
	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires	Budget ordinaire	Fonds extra-budgétaires
P-5	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
P-4	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-
P-3	2	-	-	-	1	-	1	-	4	-
P-2/1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total partiel	2	-	1	-	1	-	1	-	5	-
L-5	-	3	-	2	-	2	-	3	-	10
L-4	-	4	-	1	-	-	-	1	-	6
L-3	-	5	-	-	-	-	-	-	-	5
L-2/1	-	1	-	-	-	-	-	1	-	2
Total partiel	-	13	-	3	-	2	-	5	-	23
Total général	2	13	1	3	1	2	1	5	5	23